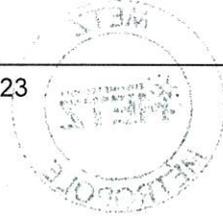


Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers présents : 66 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 17 Absent(s) excusé(s) : 30 Absent(s) : 6
---	---	--

Date de convocation : 12 décembre 2023

Vote(s) pour : 74
Vote(s) contre : 7
Abstention(s) : 2



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 18 décembre 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2023-12-18-CM-9 :

Adoption du Plan Climat Air Energie Territorial - stratégie et plan d'action.

Rapporteur : Monsieur Philippe GLESER

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte,
VU le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial,
VU l'arrêté du 4 août 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial,
VU le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Grand Est, adopté par délibération du Conseil régional le 22 novembre 2019 et approuvé par arrêté du Préfet de Région le 24 janvier 2020,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 28 septembre 2020 décidant la révision du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et l'engagement dans la démarche d'évaluation et de labellisation Territoire Engagé Climat Air Énergie (ex- Cit'ergie),
VU la délibération du Conseil métropolitain du 14 novembre 2022 arrêtant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et le dossier de labellisation Territoire Engagé Climat Air Énergie,
CONSIDÉRANT l'importance des enjeux locaux (qualité de l'air, santé publique, économie, emploi, cadre de vie, attractivité du territoire...) et des défis mondiaux (changement climatique, raréfaction des ressources, résilience...),
CONSIDÉRANT le positionnement volontariste et ambitieux de Metz Métropole sur la transition énergétique : importante diminution des consommations d'énergie et couverture à hauteur de 25 % par des énergies renouvelables produites localement d'ici 2030, diminution des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % pour préserver le climat, adaptation constante du territoire au changement climatique, amélioration de la qualité de l'air avec par exemple une diminution de 75 % des émissions de particules fines d'ici 2030, etc.,
CONSIDÉRANT les diagnostics produits, les enjeux et objectifs climat air énergie proposés,
CONSIDÉRANT l'importante concertation menée en 2022 avec les habitants et de nombreux acteurs, qui ont pu formuler de nombreux apports,
CONSIDÉRANT les avis exprimés en février 2023 par l'Etat, la Région, l'Autorité environnementale (ayant ensuite donné lieu à un Mémoire en réponse de la métropole) puis en

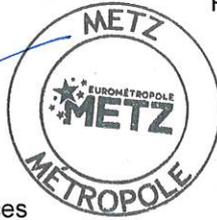
juin et juillet 2023 par le grand public, dans le cadre de la consultation publique,

ADOPTE le Plan Climat Air Energie Territorial, comprenant notamment la stratégie et le plan d'action climat air énergie (structuré selon 5 enjeux) joints en annexes,
CHARGE le Comité de pilotage « Transition énergétique » de la priorisation, de la mise en place des projets, de la mobilisation des acteurs du territoire, du suivi-évaluation des actions,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à exécuter la présente délibération.

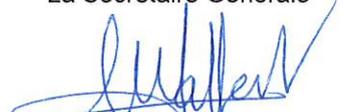
Metz, le 19 décembre 2023

Le Secrétaire de séance


Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20231218-2023-12-DC9-DE

Numéro de l'acte : 2023-12-DC9
Date de décision : lundi 18 décembre 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Adoption du Plan Climat Air Energie Territorial -
stratégie et plan d'action
Classification : 8.4 - Aménagement du territoire
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 21/12/2023
Numéro AR : 057-200039865-20231218-2023-12-DC9-DE
Document principal : 99_DE-9.pdf

Pièces jointes :

99_DE-9 - Annexes PCAET.pdf

Historique :

19/12/23 21:42	En cours de création	
19/12/23 21:43	En préparation	Catherine DELLES
21/12/23 09:37	Reçu	Martine HOLTZINGER
21/12/23 09:38	En cours de transmission	
21/12/23 09:42	Transmis en Préfecture	
21/12/23 09:47	Accusé de réception reçu	